

## TARIFS COMMUNAUX en 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les tarifs communaux qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 :

### **- Location salles communales :**

. salle socioculturelle :	
- habitants Commune	220 €
- habitants hors Commune	441 €
- associations de la Commune	131 €
- associations de la Commune organisant un spectacle non-payant et sans recette	gratuit
- location du lundi au jeudi soir	220 €
- caution	500 €
- caution nettoyage	300 €

. mille-club 105 €

. Bialon :

#### **a/- Salle de réception :**

- Habitants commune	166 €
- Associations commune	110 €
- Habitants hors commune	331 €
- Association de la commune organisant un spectacle non-payant et sans recette	gratuit
- Caution	500 €
- Caution ménage	300 €

#### **b/- Hébergements :**

- Hébergement 4 personnes	63 € la nuit
- Hébergement 9 personnes	149 € la nuit
- Les deux hébergements	212 € la nuit
- Caution hébergement	500 €
(pour hébergement 4 personnes ou pour hébergement 9 personnes ou pour les deux hébergements)	
- Pas de caution ménage	
- Inclus dans tarif : fourniture et entretien du linge de lits, chauffage, fourniture petits électroménagers pour petits déjeuners. Les deux hébergements seront loués en association avec la salle de réception ou la salle socioculturelle.	

### **- Camping :**

. campeur	1,30 €
. véhicule	1,20 €
. emplacement	0,85 €
. demi-tarif pour enfants de – 7 ans	
. garage mort :	
- véhicule	0,80 €

- emplacement 0,80 €
  - . branchement électrique 1,10 € / ampère
- Par fraction de séjour d'une semaine : 6 jours payants – 1 jour gratuit

**- Droit de place et de pesage :**

- . droit de place 0,31 €/m<sup>2</sup>/jour  
(encaissé par le Comité des Fêtes pour la Fête Patronale et le 14 Juillet)
- . pesées 2,00 € par unité

**-Concessions dans le cimetière – Service de Pompes Funèbres :**

- . Prix de vente d'une concession 68,00 € le m<sup>2</sup>
- . Dépositaire :
  - pendant les 3 premiers mois 0,25 € / jour
  - du 3<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> mois 0,45 € / jour
  - du 6<sup>ème</sup> au 12<sup>ème</sup> mois 0,65 € / jour
- . Tarifs des Pompes Funèbres :
  - . Ouverture caveau 63,00 €
  - . Creusement tombe 250,00 €
  - . Creusement tombe pour urnes 70,00 €

**- Columbarium :**

- . Case louée pour 15 ans 210 €
- . Case louée pour 30 ans 365 €

**-Taxe d'assainissement :**

1,00 €/m<sup>3</sup>

**-Taxe de raccordement à l'égout :**

158 €

**-Aide de la Commune pour raccordement à l'égout d'un particulier :**

50% du montant H.T. des travaux dans la limite d'un montant maximum de travaux de 900 € (aide maximum 450 €)

**-Régie photocopie :**

- Noir et blanc : . format A4 (tarif A) 0,25 €
- . format A3 (tarif A) 0,50 €
- Couleur : . format A4 (tarif A) 0,50 €
- . format A3 (tarif A) 1,00 €

**-Vaisselle salle socioculturelle et salle de réception de Bialon :**

- . Broc Arques 100 cl 2,99 €
- . VAP Anis 19 cl 8,93 €
- . Verre Islande 22 cl 0,79 €
- . VAP Normandie 23 cl 2,40 €
- . Flûte Normandie 15 cl 2,44 €
- . VAP Normandie 16,5 cl 2,34 €
- . Verre Cervoise 32 cl 2,13 €
- . Gobelet Picardie 9 cl 0,49 €
- . Verre Scotland 17 cl (Rialto) 0,99 €
- . Coupe à glace Tahiti 1,17 €

. Assiette Oslo plate 3	3,76 €
. Assiette Oslo plate 7	2,80 €
. Assiette Oslo creuse 4	3,49 €
. Bol Oslo PM	2,36 €
. Tasse à café Oslo	1,84 €
. Soutasse café Oslo	1,51 €
. Tasse à thé Oslo	2,95 €
. Soutasse à thé Oslo	2,37 €
. Ramequin cafétéria N1	1,67 €
. Saladier empilable 26 cm PASAB	3,89 €

**-Transport scolaire :** Remboursement de 2/3 des frais de transport scolaire aux familles de la Commune de Messeix dont les enfants fréquentent l'école de Messeix, l'autre tiers restant à leur charge.

**-Cantine scolaire :**

. élèves	3,20 €
. instituteur	4,00 €
. personnel	2,00 €

**-Repas à domicile :** 8,38 €/repas

**-Repas Centre de Loisirs :** 8,50 €/repas

Monsieur le Maire indique que les tarifs concernant les repas à domicile et repas du Centre de Loisirs doivent être calculés en fonction du prix de revient des repas. Une augmentation sera appliquée ultérieurement.

Monsieur Daniel DOMAGALA prend l'exemple du repas de la cantine scolaire fixé à 3.20 €, ce tarif correspond au prix des aliments divisé par le nombre de repas. Mais pour calculer le coût réel, il faut rajouter les charges de personnel, les frais de structures, l'électricité, les frais de remplacement du matériel. **Tenant compte de tous ces éléments, le prix d'un repas enfant dépasse les 9.31 € (tarifs 2016).**

Tous les ans, le vrai coût devra être calculé mais seule l'alimentation sera facturée aux parents, au minimum. Idem pour les repas à domicile et les repas du Centre de Loisirs.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'application de ces tarifs communaux.

**LOCATION SALLES COMMUNALES :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, dans le cas où deux manifestations sont organisées le même week-end dans la même salle communale, de partager le montant de location de la salle, soit 50 % du montant total pour chacune des deux parties.